

Monsieur le Préfet
Place de la Préfecture
50002 Saint-Lô

Direction du cycle de l'eau et des infrastructures
Dossier suivi par : Lili ROBERT
02.14.16.01.02 / Courriel : lili.robert@saint-lo-agglo.fr
Nos Réf. : LR-SL / 2026

À Saint-Lô, le 23 mars 2026

Objet : Réalisation de la phase 2 du parc d'activités Agglo21 sur le territoire de la commune de Saint-Lô
Demande d'autorisation environnementale

Monsieur le Préfet,

Je vous prie de bien vouloir trouver la demande d'autorisation environnementale pour la réalisation de la phase 2 du parc d'activités Agglo21 sur le territoire de la commune de Saint-Lô. La demande est déposée *via* la téléprocédure.

Ce projet est soumis à évaluation environnementale en application de la rubrique 39 du tableau annexé à l'article R.122-2 du Code de l'environnement portant sur les opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est supérieur ou égal à 10 ha.

Le projet est soumis à autorisation loi sur l'eau en application de la rubrique 2150 du tableau de l'article R.214-1 du Code de l'environnement portant sur les rejets d'eaux pluviales, la surface du bassin naturel étant supérieure ou égal à 20 hectares.

Enfin, des haies étant impactées, le projet est également soumis à dérogation à l'interdiction de destruction d'habitats d'espèces protégées au titre de l'article L.411-1 du Code de l'environnement.

Je joins à ce courrier les documents suivants, sous format dématérialisé :

- Un plan de situation du projet
- Un document attestant la propriété du terrain
- Le dossier « loi sur l'eau »
- L'étude d'impact
- Un résumé non technique
- Le formulaire de prise en compte des espèces protégées dans le cadre des demandes de travaux sur haie

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, mes sincères salutations.

Le président de Saint-Lô Agglo,

Fabrice LEMAZURIER